

Délibération n° 2018-04-24

Extrait du registre des délibérations
 du conseil communautaire du 20 septembre 2018

Objet

Souscription au
 dispositif « animation
 agricole » avec le
 Conseil
 départemental

Rapporteur

JAFFEUX Sébastien

Date de convocation

13 septembre 2018

**Date d'affichage du
 compte rendu**

28 septembre 2018

**Nombre de
 conseillers**

En exercice : 126

Présents : 87

Votants : 101

Pour : 99

Contre : 0

Abstentions : 2

L'an deux mille dix-huit, le 20 septembre à 20h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
		BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge		BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		CHABAUD Christian
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert		CODRON Maryse
COLLET Jean-Pierre		CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
		CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude	DALMAS André	
		DESIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude		DUBOST Philippe
DYNDAS Eric	EMIREN Bernard	ESPEIL Michel
FANJUL José	FONTANIVE Pierrette	
GARNAVAULT Philippe	GAUDRIAULT Damien	
GELLY Guy		GOUEZEC Jean-François
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
JOLIVET Sylvie	KAROUTZOS Christian	LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
		LIVET Bertrand
	MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René
MARTINANT Pierre		MASSEBOEUF Claude
MEALLET Roger-Jean	MONTABRUT Paulette	
NICOLLET Michel	OLIVIER Christian	PAGESSE Pierre
PAILLONCY Brigitte	PELLISSIER Patrick	
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	PETELH Sandra
PIERZCHALA Freddie	POMEL Michel	PRADIER Laurent
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal	ROUX Bernard	SAUTEREAU Catherine
SAUVANT Jean-Pierre	SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard
THEVENET Emilie	TINET Georges	TOULOUZE Michel
VARISCHETTI Martine	VEISSIERE Bernard	

Absents ayant donné pouvoir (14) : BARRAUD Bertrand à KAROUTZOS Christian, BASTIEN Gérard à HERBST Nadine, BERTHELOT Pascal à RODDIER Gilles, BLANJARD Michel à NICOLLET Michel, BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine, COSTON Marie à BRONNER Ulrich, DENAIVES Catherine à BACQUET Jean-Paul, DESGEORGES André à MARTINANT Pierre, DUBESSY Florence à VARISCHETTI Martine, GAUTHIER Isabelle à JAMON Marc, GREGORIS Cécile à DESVIGNES Jean, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRE Annick, PELOU Michel à MAHOUDEAUX Gaëlle, SALVINI Luc à ALETON Danielle.

Absents représentés (7) : CONTOUX Michel, CREGUT François, ESBELIN Nicole, FRAISSE Jean-Luc, LETELLIER Josiane, NUÑEZ Aurélia, ROCHETTE Christophe.

Absents (25) : ASTIER Raymond, BARBET Laurent, BARDY André, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, CHANIMBAUD Lionel, CHEYNOUX Gérard, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, FRADIN Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, LE GAL Claude, LEGENDRE Denis, LENEGRE Jean-Louis, LEROY Véronique, MAERTEN Christian, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie.

CONSIDÉRANT que le Conseil départemental souhaite mettre en place une ingénierie au service des territoires en matière agricole ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de cette ingénierie, le Département propose la mise en place d'un ETP dédié au territoire de l'Agglo Pays d'Issoire ;

CONSIDÉRANT que des charges inhérentes à la création et au fonctionnement du poste d'un chargé de mission de niveau Bac+5 avec expérience, hors frais de structure, sont de l'ordre de 40 000 € par an, que celles-ci seraient supportées pour environ 45 % par le Conseil départemental, et que le reste à charge, soit 23 000 €/an serait supporté par API ;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre se ferait selon un contrat triennal entre le Conseil départemental et l'Agglo Pays d'Issoire ;

CONSIDÉRANT que l'Agglo Pays d'Issoire pourra participer aux recrutements (profil ingénieur agronome) et accueillir, si elle le souhaite, l'agent au sein de ses services ;

CONSIDÉRANT que l'agent est doté de matériel ;

CONSIDÉRANT que l'agent reste un agent du département, et que l'Agglo Pays d'Issoire peut décider de ne pas continuer le dispositif après les trois premières années ;

CONSIDÉRANT que l'ingénierie agricole ici proposée doit permettre l'animation du diagnostic existant (17 communes de l'ancienne communauté de communes du Pays de Sauxillanges), ainsi que l'accompagnement du diagnostic complémentaire et la mise en œuvre du programme d'action en découlant, co-construit dès le départ de la convention, avec le Département ;

CONSIDÉRANT que l'Agglo Pays d'Issoire s'est assurée que cette ingénierie n'est pas concurrentielle du travail d'accompagnement technique à l'installation de la Chambre d'agriculture ;

CONSIDÉRANT que le Bureau est favorable à la mise en place de cette animation sur le territoire selon les modalités du Conseil départemental, et cela à partir du 1^{er} septembre 2019 ;

Les membres du conseil communautaire, oui l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à la majorité des voix et 2 abstentions (M. DRUELLE et M. GAUDRIALT) :

- de valider la mise en place de cette ingénierie agricole sur le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire à compter du mois de septembre 2019 ;
- de valider la prise en charge des charges inhérentes à la création et au fonctionnement telles qu'elles sont définies ci-dessus, soit environ 23 000 €/an ainsi que les frais annexes ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention avec le Conseil départemental définissant les modalités pratiques et financières du dispositif ainsi que le programme d'action ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 05/10 /2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 05/10 /2018